



Succession terrain sans acte

Par **Jules974**, le **06/01/2016** à **10:57**

Bonjour,

Il y a plus de trente ans maintenant, mon grand père décédait et laissait à ses enfants un terrain sans acte.

Certains de ses héritiers se sont appropriées des parcelles et même la maison familiale sans même consulter l'avis d'un notaire. Étant moi même le fils unique de l'un de ces héritiers, je me demande ce qu'il est possible faire pour que ma mère puisse accéder à la propriété de sa parcelle. Il faut aussi prendre en compte le fait que tous les autres héritiers ne veulent ni signer ni payer quoi que ce soit.